# GOURMANDIGNES

# **CONTRAT D'ENGAGEMENT FARINE 2018**

## Le présent contrat est passé entre

désigné ci-dessous **le producteur** d'une part, adhérent de l'association « Gourmandignes »,

désigné ci-dessous, l'adhérent d'autre part,

Icare Massoubre Famille
11 le bourg-est Adresse

33660 GOURS

Tél : 05 57 40 04 73 / 06 47 02 93 26 Tél : Email : icare.massoubre.pain.bio@gmail.com Email :

### **ARTICLE 1 : OBJET DU CONTRAT**

Le présent contrat est passé pour l'approvisionnement mensuel <u>de farine de blé bio T80 fabriqué à l'aide d'une meule de pierre</u>. Le présent contrat est valable du jeudi 11 janvier 2018 – ou de la date de signature du contrat si le contrat est signé après le 11 janvier 2018 – jusqu'au jeudi 20 décembre 2018. Pour cause de vacances des producteurs, il n'y aura pas de distribution pendant 2 semaines autour du 15 août et la dernière semaine de l'année.

#### **ARTICLE 2: OBLIGATION DU PRODUCTEUR**

Le producteur s'engage à :

fabriquer lui-même sa farine de blé issue de l'agriculture biologique être présent le plus souvent possible (1 fois tous les quinze jours) lors des distributions, informer les consommateurs de tout changement de mode de production.

#### **ARTICLE 3: OBLIGATION DE L'ADHERENT**

#### L'adhérent s'engage à :

- respecter les statuts, le règlement intérieur et la charte de l'association Gourmandignes,
- commander un minimum de 1kg par mois
- venir chercher le produit commandé les jeudis entre 19 et 20h au local de l'association
   Gourmandignes
- prévenir lorsque vous ne pouvez pas venir chercher votre produit le jour prévu de la livraison
- être solidaire des aléas de la production,
- régler par 1 ou plusieurs chèque(s) le montant total des livraisons et ce lors de la signature du présent contrat. Le premier chèque sera encaissé par les producteurs au début du contrat. Les autres chèques seront encaissés à intervalles réguliers tout au long du contrat.

# **ARTICLE 4 : COORDINATEURS**

Les coordinateurs du présent contrat sont : Muriel CHAVANEL : tél. : 06 12 86 55 04 - email : muriel.chavanel@freesbee.fr Isabelle PELLET: tél.: 06 85 03 72 46 - email: isabelle.pellet@gmail.com **ARTICLE 5: PRIX** Le prix fixé est de 2,20 € le kilo. Date de fin :..... Date début :..... Le contrat doit comporter au minimum 1kg de farine par livraison. mois Quantité en kg (2,20 € le kilo) Janvier Février Mars Avril Mai Juin Juillet Août Septembre Octobre Novembre Décembre TOTAL A RÉGLER : ..... SOIT..... CHÈQUES DE .....€

L'adhérent, le